



EUROPE

**Comité régional de l'Europe  
Cinquante-neuvième session**

**Copenhague, 14-17 septembre 2009**

---

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC59/Inf.Doc./1  
24 juillet 2009  
90447  
ORIGINAL : ANGLAIS

**Rapport annuel du Comité européen  
de l'environnement et de la santé**

Le rapport annuel du Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) pour 2008-2009 est présenté au Comité régional de l'OMS pour l'Europe en sa cinquante-neuvième session.

Les actions dans le domaine de l'environnement et de la santé sont mises en œuvre dans le cadre général de la Stratégie de pays du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et de sa phase actuelle vouée au renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne, conformément aux priorités arrêtées dans les accords de collaboration biennaux conclus avec 33 États membres.

Le rapport du CEES est présenté uniquement sous forme écrite. Tous les aspects à aborder concernant ce sujet devraient être évoqués au cours de la discussion générale de la première matinée de la session.



## Introduction

1. Il a été demandé au Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES), dans la résolution EUR/RC54/R3 du Comité régional et lors de la Quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, juin 2004), de faire rapport annuellement au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE-ONU). L'élection de nouveaux États membres pour siéger au CEES a eu lieu lors de la cinquante-septième session du Comité régional de 2007. Chypre, l'Estonie, le Kirghizistan, la Norvège et la République de Moldova ont été élus pour représenter le secteur de la santé. Les cinq autres sièges destinés au secteur de l'environnement ont été attribués par le Comité des politiques de l'environnement à l'Autriche, à la Finlande, à l'Italie, à l'Ouzbékistan et aux Pays-Bas. Le docteur Jon Hilmar Iversen du ministère norvégien de la Santé et le docteur Corrado Clini du ministère italien de l'Environnement ont été élus vice-présidents du CEES.

## Généralités

2. Quatre réunions du CEES ont été organisées depuis la cinquante-huitième session du Comité régional. Elles ont eu lieu à Madrid en octobre 2008, à Paris en décembre 2008, à Luxembourg en janvier 2009 et à Bonn en avril 2009.

- La réunion de Madrid a été organisée après le Symposium international de santé publique sur la recherche en matière d'environnement et de santé et pendant la deuxième Réunion préparatoire de haut niveau en vue de la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé. Ces réunions auxquelles ont participé plus de 500 responsables de la santé publique ont eu lieu entre le 20 et le 24 octobre.
- La réunion de Paris s'est tenue juste avant la deuxième réunion du groupe de rédaction de la Déclaration de la Conférence ministérielle et du document sur l'avenir de l'initiative Environnement et santé en Europe.
- La réunion de Luxembourg s'est tenue juste avant la Réunion thématique sur les environnements sains et la troisième réunion du groupe de rédaction de la Déclaration de la Conférence ministérielle et du document sur l'avenir de l'initiative Environnement et santé en Europe.
- La réunion de Bonn s'est tenue avant et pendant la troisième Réunion préparatoire de haut niveau en vue de la Conférence ministérielle.

Toutes ces réunions ont pu être organisées grâce à la générosité et au soutien des pays d'accueil. Le CEES et le secrétariat de l'OMS remercient les gouvernements allemand, espagnol, français et luxembourgeois ainsi que la Commission européenne (Direction générale de la santé et de la protection des consommateurs, Santé publique et évaluation des risques, Déterminants de la santé (DG Sanco, unité C4)) pour leur aide.

3. Ces réunions du CEES, ouvertes à tous les participants aux réunions préparatoires en vue de la Conférence ministérielle, ont permis la tenue de débats libres, en toute transparence. En outre, le CEES a organisé des sessions exécutives afin d'engager des discussions plus intenses entre les membres du Comité uniquement, et ce, en vue d'émettre des recommandations et des conseils plus précis à l'initiative Environnement et santé en Europe ainsi qu'au secrétariat de l'OMS et du CEES.

## Progrès accomplis depuis le dernier rapport du CEES

4. Principaux aboutissements des réunions du CEES et des réunions préparatoires de haut niveau en vue de la Conférence ministérielle :

- décision sur le lieu et les dates de la Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé qui se tiendra à Parme (Italie) du 10 au 12 mars 2010 ;
- accord sur le thème de la Conférence ministérielle qui doit continuer à donner la priorité sur les problèmes liés à l'environnement et à la santé des enfants ;
- élaboration et approbation d'un ordre du jour provisoire pour la Conférence ;
- discussions avec les États membres sur le programme provisoire détaillé de la Conférence ministérielle. Les séances techniques et politiques ont été clairement définies afin de permettre au secrétariat de l'OMS de travailler sur les documents requis pour la Conférence (documents d'informations, synthèses et documents de référence techniques) ;
- négociation d'un projet de déclaration quasi définitif, un document court et concis qui aborde les nouveaux défis tout en faisant référence à la Déclaration de Budapest et au Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe (adoptés lors de la Quatrième Conférence ministérielle de Budapest) ;
- discussions sur l'avenir de l'initiative Environnement et santé en Europe après la Cinquième Conférence ministérielle de 2010.

5. Le gouvernement italien, par l'intermédiaire du docteur Corrado Clini, vice-président du CEES, a également invité le secrétariat du Comité à se rendre sur le lieu de la Conférence ministérielle. Cette visite, qui s'est déroulée au début du mois de mars 2009, a permis de finaliser les discussions sur le Protocole d'accord et de mieux préparer les manifestations connexes, organisées en marge des séances plénières de la Conférence. Le CEES a également été convié à tenir sa prochaine réunion à Parme, sur le lieu de la Conférence, afin de permettre à tous ses membres d'effectuer une visite personnelle du site. La prochaine réunion du CEES est prévue pour la mi-octobre, après la cinquante-neuvième session du Comité régional.

## Réunions thématiques

6. Sur la recommandation des membres du CEES, les activités du secrétariat du Comité ont accordé davantage la priorité ces dernières années à certains thèmes de nature interdisciplinaire qui seront abordés par la Conférence ministérielle, à savoir :

- les inégalités entre les sexes ;
- les inégalités en matière d'hygiène de l'environnement par rapport aux déterminants socioéconomiques de la santé, notamment à la lumière des effets de la crise économique sur le secteur de l'environnement et de la santé ;
- les effets du changement climatique sur la santé et l'environnement ;
- les besoins spécifiques des nouveaux États indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI) et des pays d'Europe du Sud-Est qui, d'ailleurs, ont été pris en compte lors de réunions préparatoires spécifiques. Celles-ci ont permis d'approfondir les débats sur les domaines de l'environnement et de la santé qui nécessitent une attention particulière dans ces groupements de pays. Les réunions ont également facilité la définition de leurs propres engagements et objectifs dans le cadre plus large de la Déclaration de la Conférence de

Parme. Elles ont pu être organisées grâce aux contributions financières de la Finlande et des États membres du CEES.

- La première réunion préparatoire pour les NEI a eu lieu au Kirghizistan en novembre 2008. La deuxième sera organisée au Tadjikistan durant l'automne 2009.
- La première réunion préparatoire pour les pays d'Europe du Sud-Est a eu lieu au Monténégro en octobre 2008, et la deuxième réunion est prévue en Serbie au début du mois de septembre 2009.

7. Le groupe de rédaction de la Déclaration de la Conférence et du document sur l'avenir de l'initiative Environnement et santé en Europe a été établi par le CEES lors de la première Réunion préparatoire de haut niveau tenue à Milan en mars 2008. Sa première réunion a eu lieu à Bruxelles en juin 2008, sous les auspices du Service public fédéral, Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement (Belgique). À cette occasion, Mme Leen Meulenbergs a été élue présidente du groupe de rédaction. Depuis lors, le groupe s'est réuni à Paris en décembre 2008 et en Andorre en juin 2009. Une réunion régionale sur la Déclaration s'est tenue en janvier 2009 à Luxembourg, dos à dos avec la Réunion thématique sur les environnements sains. Le CEES s'est félicité du soutien d'Andorre, de la Belgique, du Luxembourg et de la Commission européenne (DG Sanco, unité C4). Ces réunions du groupe de rédaction de la Déclaration se poursuivront suivant les besoins, et permettront aussi d'engager un débat approprié sur l'avenir de l'initiative Environnement et santé en Europe, un thème qui sera abordé en séance plénière le dernier jour de la Conférence ministérielle.

8. Le CEES a pris acte des résultats de la troisième Réunion de haut niveau consacrée au Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE) qui a eu lieu en janvier 2009 à Amsterdam, et à laquelle ont participé des représentants des ministères des trois secteurs et d'organisations internationales et non gouvernementales s'intéressant à ce thème. Tout en remerciant le gouvernement néerlandais d'avoir bien voulu accueillir cet important événement, le CEES a recommandé que les conclusions de la réunion, notamment les engagements pris dans la Déclaration d'Amsterdam, soient prises en compte lors de la préparation et du suivi de la Conférence ministérielle. La Déclaration d'Amsterdam élabore une vision commune pour l'avenir des transports durables et sains dans la Région, en particulier dans les zones urbaines. Elle comprend des recommandations d'actions en vue d'aider les responsables politiques à relever les principaux défis posés dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement. Le CEES a aussi reconnu la nécessité de poursuivre la synergie et la coordination avec le PPE TSE, un processus qui bénéficie du soutien conjoint de l'OMS et de la CEE-ONU et qui contribue à la réalisation du but régional prioritaire II du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe.

9. Le CEES a aussi demandé qu'une attention particulière soit accordée à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, un processus mis en place avec l'assistance d'un secrétariat mixte OMS/CEE-ONU et qui doit être encouragé. Adopté en 1999 lors de la Troisième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, le Protocole constitue le seul instrument juridiquement contraignant qui favorise le respect du droit d'accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité pour tous les citoyens de la Région européenne, prodiguant un soutien et des conseils techniques et politiques aux autorités publiques afin que ces dernières puissent résoudre les problèmes sanitaires liés à l'eau. Le gouvernement norvégien, conjointement avec l'Italie, d'autres États membres et des organisations gouvernementales internationales telles que la CEE-ONU, ainsi que les centres régionaux de l'environnement et des organisations non gouvernementales telles que la Health and Environment Alliance et l'ECO-forum européen, collaborent étroitement avec le secrétariat de l'OMS et de la CEE-ONU afin d'assurer une contribution adéquate du Protocole sur l'eau et la santé à la Conférence ministérielle. Le CEES a

également souligné le rôle du Protocole dans la réalisation du but prioritaire régional I du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe.

10. Les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé sur le changement climatique et la santé, ainsi que la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Copenhague en décembre 2009, revêtent une importance particulière pour la Conférence ministérielle de Parme. Le CEES a d'ailleurs demandé que le thème du changement climatique constitue l'un des principaux piliers de la Conférence, et a approuvé la nomination d'un groupe de travail afin de rédiger un document énonçant une politique à cette occasion et d'assurer que cette problématique reçoive la priorité qu'elle mérite. Ce groupe de travail, présidé par le Royaume-Uni et la Serbie, s'est réuni à Rome en janvier 2009 et à Londres en mars 2009 afin d'émettre des recommandations d'actions et de politiques.

## **Représentation et participation des jeunes**

11. Le Réseau de la jeunesse en matière d'environnement et de santé, qui garantit une participation appropriée des jeunes aux décisions politiques et à leur mise en œuvre au niveau national, a également bénéficié d'une aide importante du CEES et de divers États membres. Le Réseau a poursuivi son développement et est désormais épaulé, dans ses activités, par le CEES, un consultant pour la jeunesse et plusieurs pays de premier plan tels que l'Autriche, l'Irlande et la Norvège, et leur soutien à ce processus est particulièrement apprécié. Le Réseau de la jeunesse doit tenir sa première réunion afin d'assurer une préparation et une contribution adéquates des jeunes à la Conférence ministérielle.

## **Examens de la performance environnementale et sanitaire**

12. Les examens de la performance environnementale et sanitaire se sont poursuivis dans plusieurs pays afin d'évaluer les politiques nationales et de recenser les domaines prioritaires sur lesquels doivent se concentrer les États membres. En 2009, les deux derniers examens (sur un total de 10) ont été réalisés dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et à Malte. Les pays suivants ont également réalisé cet exercice depuis 2006 : Belarus, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Kirghizistan, Lituanie, Malte, Monténégro, Pologne, Serbie et Slovaquie. Ces examens ont permis à de hauts responsables nationaux de tous les secteurs non seulement de déterminer, mais aussi d'évaluer les effets des expositions environnementales sur la santé publique, de réviser le cadre politique, institutionnel et juridique et d'analyser le niveau de collaboration intersectorielle et son fonctionnement structurel.

13. Le rapport final des examens, ainsi que l'analyse des résultats de l'enquête sur les politiques environnementales et sanitaires à laquelle ont répondu 40 États membres, permettra la rédaction d'un rapport général qui sera présenté à la Cinquième Conférence ministérielle de l'OMS sur l'environnement et la santé de 2010. Ce rapport comprendra un aperçu, une évaluation et une définition des besoins en matière de politiques environnementales et sanitaires dans la Région européenne.

14. Une série d'ateliers ont été également organisés afin de soutenir les États membres dans leurs efforts d'élaboration de plans nationaux et d'adoption de mesures dans le but de respecter les engagements pris à la Conférence de Budapest. Ces ateliers ont utilisé les conclusions des examens et permis aux participants de débattre de la meilleure manière d'appliquer les recommandations formulées dans les rapports d'examen de la performance environnementale et sanitaire au niveau national. Ils ont permis aux intervenants de différentes disciplines de se concerter et contribué à garantir la fonction de direction du secteur de la santé, ainsi que l'adhésion des secteurs concernés à l'élaboration et à la mise en œuvre efficaces de politiques en matière d'environnement et de santé. En 2009, des ateliers se sont tenus en Estonie, en Lituanie, à Malte et en Serbie.